



CHARTRE DU BADMINTON CLUB SEICHOIS

Saison 2023-2024

Cette chartre a pour objectif de permettre à tous les licenciés de pouvoir pratiquer le badminton dans le respect de l'esprit sportif et les valeurs du club.

Pour adhérer au Badminton Club Seichois (BCS), vous devez impérativement lire et accepter la chartre suivante.

Article 1 : Cotisation et Inscription

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Une adhésion entre le 1^{er} février et le 31 juillet est possible avec un tarif inférieur (valable du 1^{er} février au 31 août). L'inscription comprend la licence et l'assurance de la FFBad et n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet.

Les inscriptions peuvent s'effectuer directement en ligne via le lien du club, <https://adherer.ffbad.club/BCS49>

Ou en remplissant les documents d'inscription disponibles sur le site du BCS, <https://badmintonseiches.wordpress.com/>

Documents à fournir :

- Bulletin d'adhésion au BCS
- Formulaire de prise de licence FFBad
- Questionnaire de santé ou Certificat médical
- Pour les mineurs : autorisation de rentrer seul et autorisation de soins

La démarche pour prendre sa licence 2023-2024 est expliquée sur le site de la FFBad : <https://www.ffbad.org/espaces-dedies/licencies/comment-se-licencier/>

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire de l'adhérent. Le club se réserve le droit de refuser l'inscription et l'accès aux terrains pour tout dossier incomplet. L'inscription est possible tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles.

Remboursement : le Badminton Club Seichois est affilié à la Fédération Française de Badminton. Il reverse une partie importante du montant des inscriptions aux structures fédérales (Fédération française, Ligue Pays-de-la-Loire, Comité Départemental 49). En conséquence, aucun remboursement ne pourra être effectué après validation du dossier et encaissement de l'inscription.

Article 2 : Les créneaux

Le club est ouvert aux pratiquants loisirs comme aux compétiteurs. Chaque joueur inscrit sur un créneau d'entraînement est invité à le suivre régulièrement.

- a. Créneau « **Adultes entraînement / compétition** » pour les joueurs de plus de 16 ans (juniors, séniors, vétérans)

Lundi 19h30 – 22h30 (entraînement 20h00-21h30)

Dirigés par un encadrant du CODEP49, ces entraînements sont destinés à l'initiation et au perfectionnement des joueurs dans le but d'une pratique en loisir ou en compétition. La participation régulière est recommandée.

- b. Créneau « **Adultes loisirs** » pour les joueurs de plus de 16 ans (juniors, séniors, vétérans)

Jeudi 19h30 – 22h30

Le créneau loisir est destiné aux joueurs préférant une pratique non encadrée (jeu libre).

- c. Créneau « **Jeunes entraînement / compétition** » pour les joueurs de moins de 16 ans (benjamins, minimes, cadets) - Les enfants de moins de 11 ans ne pourront pas s'inscrire, les jeunes joueurs de plus de 16 ans peuvent s'inscrire avec les adultes.

Lundi 18h15 – 19h30 (entraînement)

La séance d'entraînement sera assurée par un encadrant du BCS, diplômé par la FFBad, qui ouvrira la salle à 18H15. Ces entraînements sont destinés à l'initiation et au perfectionnement des jeunes joueurs dans le but d'une pratique en loisir ou en compétition. La participation régulière est recommandée.

- d. Créneau « **Jeunes loisirs** » pour les joueurs de moins de 16 ans (benjamins, minimes, cadets)

Jeudi 18h45 – 20h00

La salle sera ouverte à 18H45 par un adulte du club qui restera présent jusqu'à la fin du créneau. Le créneau loisir est destiné aux jeunes joueurs pour une pratique en autonomie (jeu libre).

Les créneaux « Jeunes » et les créneaux « entraînement / compétition » ne sont pas assurés pendant les jours fériés et les périodes de vacances scolaires. La salle pourra être accessible pour du jeu libre au cas par cas. Merci de prendre l'information auprès d'un responsable du BCS.

Article 3 : Responsabilités

Pour les adhérents, l'assurance de la licence de la FFBad est engagée, dans le cadre de la pratique du Badminton, pour des dommages occasionnés à des tiers. La responsabilité du BCS et de ses dirigeants est couverte par la police d'assurance souscrite par le club

Tout mineur est sous la totale responsabilité du représentant légal en dehors des horaires encadrés (avant leur entrée dans la salle et après leur sortie). Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'encadrant dans la salle en début de séance avant de laisser leur enfant.

Le club décline toute responsabilité :

- En cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club,
- En cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement,
- En cas de perte ou de vol occasionné dans la salle d'entraînement ou dans les vestiaires.

Il appartient aux parents de s'assurer de la prise en charge de leurs enfants par un responsable de l'association lors de leur arrivée à la salle, et avant de la quitter. En cas d'absence de l'encadrant, 15 minutes après l'horaire normal du cours, l'activité est annulée.

Il appartient aux parents de prendre toutes les dispositions nécessaires pour venir chercher leurs enfants à l'heure exacte de fin des cours, et au lieu indiqué.

Autorisation parentale, retour seul au domicile : les parents peuvent autoriser leur enfant à rentrer seul au domicile à la fin des séances le lundi (19h30) et le jeudi (20h00) à condition de remplir une autorisation parentale « Retour seul au domicile ». Si ce n'est pas le cas, l'enfant devra rester dans la salle jusqu'à l'arrivée d'un parent.

Autorisation parentale, de soins en cas d'accident : en cas de problème de santé grave ou d'accident, le responsable du groupe d'entraînement du BCS préviendra les parents/le responsable légal le plus rapidement possible. Les parents peuvent autoriser le responsable du BCS à prévenir les secours pour toute intervention médicale qui serait nécessaire, à condition de remplir une autorisation parentale « soins en cas d'accident ». Si ce n'est pas le cas, l'organisation de la prise en charge de l'enfant restera sous la responsabilité des parents.

Article 4 : Esprit sportif et valeurs du Club

Le BCS se doit d'être une association respectueuse de l'esprit sportif (respect des règlements, de l'adversaire, de l'officiel et de ses décisions ...). Ainsi, tout adhérent s'engage à entretenir un bon esprit, le fair-play et le respect des autres. C'est pourquoi tout propos ou comportement antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra immédiatement sanctionné par l'exclusion du complexe sportif.

De plus le BCS encourage les valeurs de dépassement, d'entraide, d'ouverture à tous sans distinction et de reconnaissance de la supériorité de l'adversaire dans la défaite.

Accueil des nouveaux joueurs : l'ambiance du BCS se veut être conviviale !

Il est donc important que les joueurs ayant de l'expérience, aident les nouveaux arrivants afin de faciliter leur intégration au sein du club. Cela peut s'illustrer notamment au travers d'explications sur la mise en place des terrains, les règles, les techniques de jeu, etc.

Il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent pour la pratique du badminton : un joueur ne doit pas être laissé sur le bord des terrains sans jouer et un joueur doit accepter de jouer avec un partenaire ou contre un adversaire qui n'a pas son niveau.

En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains et favoriser le jeu en double. Privilégier l'utilisation des terrains de simples pour les rencontres en simple.

Article 5 : Vie associative et engagement

Pour vivre et se développer, le BCS repose sur un groupe de bénévoles.

Notre club organise tout au long de l'année des événements (animations, interclubs, championnats, déplacements à des manifestations sportives de haut niveau...) et toute aide est la bienvenue.

Le bureau du BCS est ouvert et sera heureux d'accueillir de nouveaux bénévoles ; c'est pourquoi nous recherchons en permanence des personnes pour participer à une ou plusieurs commissions (membres du bureau, commission communication, sponsors, animations, etc...).

En adhérant au Badminton Club Seichois, le joueur s'engage à participer à la vie du club lors des différentes manifestations.

Le retour des adhérents est important et le bureau est à l'écoute de toutes vos idées et remarques.

Article 6 : Participation aux compétitions

L'inscription aux interclubs et championnats par équipe est gratuite pour les joueurs.

Le BCS prendra également en charge l'inscription des jeunes à la journée de TDJ organisée par le club.

Saison 2023-2024 :

- Interclubs Régionaux - R3 Mixte
- Interclubs départementaux - D4 Mixte
- Championnat loisir – 1 équipe mixte
- Championnat vétérans (+ de 35 ans) – 1 équipe mixte
- Tournoi des jeunes – (à définir avec les jeunes joueurs)

Pour une meilleure organisation, merci d'indiquer vos souhaits le plus rapidement possible afin de constituer et d'inscrire les équipes en début de saison.

Lors de la réception d'une journée de championnat ou d'interclub, chaque membre de l'équipe sera invité à participer à l'organisation (accueil, installation du matériel, buvette, ...).

Les autres inscriptions aux tournois sont à la charge des joueurs. Chacun peut gérer directement ses inscriptions via l'application mobile **eBad** ou sur le site [Badnet.fr](https://www.badnet.fr)

Il est fortement recommandé de porter le tee-shirt ou les couleurs/logo du club lors des compétitions officielles. Pendant ces compétitions, nous encourageons les joueurs à véhiculer une bonne image du BCS.

Article 7 : Matériel collectif

Le complexe sportif de l'Europe (salle du collègue, 12 rue Henri Régnier) et ses vestiaires sont mis à disposition gratuitement par la municipalité de Seiches sur le Loir.

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton. Les buts de handball et les paniers de basket peuvent être déplacés et rangés le long du mur. Les joueurs sont tenus de respecter la propreté des lieux et de signaler toute anomalie aux responsables du BCS. Toute dégradation des locaux ou du matériel sera à la charge du joueur ou de son responsable légal. Il est également interdit de fumer dans la salle.

Ouverture de la salle et mise en place : lors de l'ouverture de la salle, les joueurs sont tenus de participer à la mise en place des terrains (poteaux, filets et volants à disposition dans le local club).

Il est demandé de veiller à ne laisser aucun volant au sol lors de la fin d'une session de jeu afin d'assurer un terrain de jeu « propre » pour les joueurs suivants.

Rangement et fermeture de la salle : à partir de 22h30, si un joueur libère un terrain et que personne ne l'utilise après lui, il doit le démonter et ranger le matériel (poteaux à ranger dans la réserve, filets et volants à ranger dans la caisse en bois du club).

Lors de la fermeture de la salle, veiller au rangement et à la propreté des lieux pour le respect des autres associations sportives avec qui nous partageons la salle et les vestiaires.

Des poubelles (ordures ménagères et tri-sélectif) sont disponibles dans le hall d'entrée pour les volants inutilisables, les emballages de nourriture, les bouteilles plastiques, etc...

Article 8 : Equipement personnel

Les joueurs doivent pratiquer avec une tenue de sport et des chaussures adaptées à la pratique du badminton.

La tenue réglementaire est constituée d'un polo ou tee-shirt à manches courtes et d'un short ou d'une jupe au-dessus des genoux. Une gamme de textiles aux couleurs et logo du BCS est disponible en pré-commande chez notre partenaire (les informations sont disponibles sur le panneau d'affichage à l'entrée de la salle).

Les chaussures seront spécifiques aux sports en salle, et doivent être propres et réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté du gymnase et confort du joueur).

Les raquettes sont à la charge des joueurs. Le prêt d'une raquette est possible en début de saison (demande à faire auprès d'un responsable du club).

Les volants sont à la charge des joueurs. Le club met en vente des volants hybrides (pratique loisir et entraînement), et des volants plumes (pratique loisir, entraînement, et compétition).

Les volants sont à retirer auprès de notre trésorier (ou des responsables présents) lors des différents créneaux. Le règlement doit s'effectuer au moment du retrait des boîtes de volants, de préférence par chèque (à l'ordre du BCS).

Afin de limiter la quantité de déchets dans nos poubelles, les volants usagés sont conservés dans la caisse en bois du club. Ils sont réutilisés et mis à disposition des joueurs pour les périodes d'échauffement et les entraînements. Les volants inutilisables (déformation trop importante, plus de 3 plumes de cassées ...) seront jetés.

Lors de la pratique en jeu libre, il est d'usage que chaque joueur apporte au moins un volant pour la rencontre qu'il va jouer. Nous conseillons donc à tous les joueurs d'acheter une boîte de volants en début de saison pour assurer sa consommation lors de sa pratique.

Article 9 : Pratique à l'essai et joueurs invités

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sur autorisation d'un membre du bureau.

Pratique à l'essai : le joueur pourra participer à une séance de « pratique à l'essai » gratuite (renouvelable deux fois) le lundi ou le jeudi pendant la période définie par le club (du 31 août au 28 septembre pour la saison 2023-2024). Au-delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club.

Invités : Les adhérents du BCS peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère au club, lorsque l'affluence le permet. La personne invitée doit se soumettre à la charte du club, à charge pour l'hôte adhérent du BCS de l'en informer.

Pendant les séances de pratique à l'essai ou invitation, tout incident sera couvert par l'assurance personnelle (responsabilité civile) de la personne étrangère au BCS.

Article 12 : Sanctions

Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent du BCS au moment de son inscription, entrainera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis exclusion définitive après délibération du bureau du BCS).